

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 3 Février

NOUVELLES POLITIQUES

CHUTE DE M. CRISPI

M. Crispi vient d'être battu à la Chambre. Par 186 voix contre 123, la Chambre a repoussé l'ordre du jour adopté par le gouvernement, proposé par M. Villa, et relatif à l'application provisoire de certains droits douaniers, droits nouveaux annoncés dans l'exposé financier.

La séance a été très violente, les tribunes étaient comblées. Tous les ministres étaient présents.

Le vote a eu lieu et à la majorité de 63 voix, M. Crispi a essuyé un échec irrémédiable. Aussitôt après le scrutin, M. Crispi a déclaré qu'il prendra les ordres du roi ; il a prié la Chambre de se proroger. La séance a ensuite été levée au milieu d'une agitation extraordinaire.

A la fin de la séance, M. Crispi a annoncé que le ministère a donné sa démission.

M. Crispi s'est rendu, dit-on, samedi soir, chez le roi auquel il a rendu compte de la séance ; il a ajouté l'offre de sa démission, mais le roi Humbert aurait demandé à réfléchir, émettant l'avis qu'un remaniement ministériel et quelques modifications dans le programme financier du cabinet, ferait cesser l'opposition d'une majorité qu'on s'accordait à croire irréductible il y a quelques semaines. Bref, rien n'aurait été décidé et le roi et le vice-roi se reverront demain.

M. Crispi n'a pas trop combattu la théorie du souverain ; il fallait s'y attendre, étant donné la reculade qu'il a opérée devant la tempête soulevée par son attitude, reculade qui ne lui a, du reste, servi de rien.

A un journal de Crispi

A la suite du discours de M. Ribot, lors de l'interpellation sur la Tripolitaine, le *Capitan Fracassa*, journal officieux italien, appréciant les déclarations du ministre des affaires étrangères, a trouvé moyen de traiter les Français de « chapons » et de « catins ».

Venant d'un reptile, ces sifflements n'ont pas grande importance. Néanmoins, un de nos confrères, M. Dupont, vient d'adresser la lettre suivante au directeur de l'organe crispien :

« Monsieur,

» Votre journal traite les Français de chapons et de catins. La réplique nous serait facile. Néanmoins, un Français, celui qui vous écrit la

présente, après avoir combattu pour l'Italie, consent encore à vous faire l'honneur de vous traiter comme si vous étiez quelque chose d'honorable.

» Veuillez donc vous faire connaître et me donner un rendez-vous à la frontière. Immédiatement, je partirai pour vous montrer qu'en France les chapons ont des ergots.

» Salutations. P. DUPONT. »

L'Emeute en Portugal

Une tentative de révolution militaire, qui était prévue depuis quelque temps et contre laquelle, à ce qu'on raconte, des précautions avaient été prises par le gouvernement, a éclaté jeudi à Oporto.

Cette ville, de 110.000 habitants, la seconde comme importance du royaume de Portugal, est la citadelle du parti républicain.

Les mouvements libéraux ont toujours eu Oporto comme centre et comme point de départ, et cette ville a, dans ces mouvements qui se sont produits en Portugal, toujours réussi, jusqu'ici, par imposer au reste du pays son impulsion et sa volonté.

Depuis quelques jours, la ville était agitée, à la suite d'un procès de presse qui avait abouti à la condamnation à dix jours de prison d'un journaliste local. Des démonstrations avaient eu lieu devant la prison où le journaliste républicain avait été enfermé.

Cependant l'insurrection d'aujourd'hui n'a pas été le fait de la population civile. Elle a un caractère purement militaire jusqu'à présent.

Trois régiments ont pris part au prononciamiento : ce sont les régiments d'infanterie n^o 9, 10 et 18.

La garde municipale à pied et à cheval, corps choisi comme les gardes civiles d'Espagne, est restée fidèle au gouvernement, mais son effectif ne dépasse pas deux cents hommes.

Les insurgés se sont portés sur la place Dom Pedro et à l'Hôtel de Ville, où ils se sont installés.

A Lisbonne, où les troupes de la garnison professent des sentiments républicains et un mécontentement plus accentué encore qu'à Oporto, on s'attend à ce que le mouvement se dessine dès demain, si l'on apprend le succès du coup de main de la garnison d'Oporto.

Les nouvelles de cette ville ne sont pas décisives. Du moins, le gouvernement, qui a la poste et le télégraphe à sa disposition, fait courir le bruit que la tentative révolutionnaire serait en passe d'avorter.

La population civile ne se serait pas jointe, jusqu'ici, aux insurgés, et l'on assure qu'une par-

tie seulement des divers régiments se serait prononcée, avec un petit nombre d'officiers.

Le gouvernement a réuni les forces des diverses armes restées fidèles et tirées des différentes garnisons et leur a donné l'ordre de marcher sur Oporto.

La garde municipale et une partie des douaniers marchent contre les fantassins du prononciamiento.

Dernières nouvelles

A quatre heures, un télégramme officiel annonçait la capitulation des insurgés retranchés dans l'Hôtel de ville. La neutralité de la population civile aurait fait échouer la tentative d'imitation de la révolution brésilienne.

« THERMIDOR »

On assure que M. Sardou a accepté la proposition qui lui a été faite de jouer *Thermidor* au Théâtre-Libre.

M. Sardou ayant signé, le 30 août 1889, un traité avec un impresario berlinois, la première ville de l'étranger où sera jouée *Thermidor* sera Berlin.

Le traitement de la Tuberculose

Le célèbre professeur Schroter de Vienne, qui est spécialiste pour les maux de gorge, condamne absolument la kochine. Il la signale comme funeste pour l'organisme et ne pouvant donner des résultats curatifs qu'au bout d'un temps trop long pour que le malade puisse attendre. Sa conscience lui interdit de conseiller l'emploi de la lympe, et il regrette que les tuberculeux aient quitté les stations climatiques pour affluer à Berlin.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Fêtes de Charité

2^e LISTE DES ADHÉRENTS

(Pour le bal)

Crayssac, entrepreneur. — Izarn, ancien vice-président. — Henras père, négociant. — Monlezun, directeur de la Société générale. — Docteur Caviole. — Lascaze, notaire. — Courbebaïsse, négociant. — Maurice père, entrepreneur. — Maurice fils, entrepreneur. — Marqués, avocat. — Costes, Maire de la ville de Cahors. — Brunet, professeur au Lycée. — Joyeux, Juge

tres devant lui, au courant du fleuve.

C'est sans doute le père Bachelard qui jette l'épervier, se dit-il.

Et sans comprendre, instinctivement, il se dissimula à plat ventre derrière les hautes herbes qui garnissaient le bord des Marines.

Cinq minutes s'écoulèrent durant lesquelles il entendit un second coup d'épervier, puis un juron.

— Tonnerre de chien ! dit la voix, qui diable a fourré ses verveux sur mes coups d'amorces ? Ça ne peut être que cet animal de Xavier ; il me le payera !

Jean-Pierre se dissimulait de plus en plus.

Il aurait bien voulu être rhabillé pour se sauver.

Il entendit le pêcheur de nuit grommeler encore une fois ou deux, puis il n'entendit plus rien.

Alors, il se releva. Le contact de l'eau et de la terre humide avait refroidi son corps.

Pourtant il ne devait pas remettre ses effets avant d'avoir relevé ses verveux, et le jour ne paraissait pas encore.

C'était le moment de s'échauffer en faisant travailler la troulette.

Cet ustensile, muni d'un long manche, se pose devant les égouts et les trous et, au moyen d'un bâton, on chasse le poisson qui, effaré, se jette dans le filet.

Dans les eaux troubles, on prend ainsi de beaux poissons ; de là le nom de troulette donné à ce filet.

Jean-Pierre trima pendant une heure ; mais les eaux étaient claires et calmes, et sa troulette

suppléant. — Capitaine trésorier Prinéc. — Grosse, capitaine adjudant-major. — Vuillemin, sous-lieutenant. — Séjourné, lieutenant. — Baudet, lieutenant. — Grellety, lieutenant. — Mairot, directeur de la Banque de France. — Desprats, négociant. — de Gavardie, directeur des Contributions directes. — Garrigues, proviseur du Lycée. — Parazines, adjoint au Maire. — Routis, receveur principal des postes. — Desprats, Conseiller de préfecture. — Vigouroux, pharmacien. — Rulhé, négociant. — Jules de Flaujac. — Contou, huissier. — Gilles, agent-voyer en retraite. — Lescale, notaire. — Louis Roques, avocat. — Suisse Hilaire. — Iches, contrôleur princ. des Cont. dir. — Jégoux, profes. à l'Ec. Nor. d'instituteurs. — Henri de Valon, avocat. — Schnéegans, professeur au Lycée. — Vincent, gérant du buffet de la gare. — Ferrié, lieutenant au 7^e. — de Valon, ancien député. — Jacques, inspecteur des tabacs. — de Laroussilhe, percepteur. — Daynard, directeur de la succursale du Crédit foncier, à Cahors. — Noé, commandant de gendarmerie. — Huffetier, lieutenant de gendarmerie. — Le Sueur, sous-intendant militaire. — Alby, capitaine. — Martin, Ernest. — Baffet, directeur des postes. — Agié, négociant. — Cangardel, bibliothécaire de la ville. — Marquis de Vins. — Girma, libraire. — Vayssié, Conservateur des hypothèques. — Salles, sous-inspecteur de l'Earegistrement. — Docteur Valat. — Darnis, Conseiller d'arrondissement. — St-Sevez, pharmacien. — Truchy, contrôleur des contributions directes. — Billières, René. — Caviolle Pierre, avocat.

Total de la 2^e liste : 620 francs.

3^e Liste d'adhérents

Triboulet, commissaire de surveillance administrative. — Crueche, contrôleur de l'exploitation à la Cie d'Orléans. — Mallet, chef de dépôt à la Cie d'Orléans. — Leroux, chef de district à la Cie d'Orléans. — Mazelié, négociant. — Guiraud, négociant. — Magot, pharmacien. — Fayret, pharmacien. — Cambornac, propriétaire. — Gaston, conducteur des ponts et chaussées. — Cazals, café Divan. — Truc, sous-préfet à Gourdon. — Dufour, Maire du Montat. — Un anonyme. — Fournié, notaire. — Arnault, avocat. — Valet, propriétaire. — Jarty, percepteur à Puy-l'Evêque. — Pouget, directeur des tabacs en retraite. — Lassagne, inspecteur des contributions indirectes. — Roques, entreposeur des tabacs. — Percheron, vérificateur des tabacs. — Cazaly, fils, au Montat. — Gautier, vérificateur des poids et mesures. —

fut troublée pour le roi de Prusse.

Un commencement de clarté, qui se levait sur Saint-Germain-lès-Corbeil, lui fit comprendre qu'il était temps de revenir à ses verveux.

Il fallait un quart d'heure pour les relever, cinq minutes pour s'habiller, un autre quart d'heure pour rapporter sa pêche à la maison, et alors il ferait grand jour, ce qu'il fallait éviter autant que possible.

Il cacha sa troulette dans un arbre du Parc du Tremblay, puis revint à ses verveux.

Rien n'avait bougé.

Il explora la rivière du regard, et son œil subtil ne découvrit rien qui pût lui porter ombra-

ge.

Palpitant et plein d'espoir, il entra dans l'eau. Il leva son premier verveux et sentit remuer.

Il eut un tremblement de joie. Un poisson, un gros, sans doute, était pris. Enfin, son rêve devenait une réalité.

Le visage radieux de sa mère Marie lui passa devant ses yeux, il eut comme un éblouissement.

Toutefois, il enleva vaillamment le filet et constata la présence d'une brème qui pouvait peser un livre.

Il porta triomphalement ce premier prisonnier à bord, à côté de ses effets.

Revenu à l'eau, il releva successivement deux verveux sans rien prendre. Mais la première brème lui avait donné courage.

Dans le cinquième verveux, il y avait une dizaine de gardons, de la « fritaille », comme disait Jean-Pierre.

A suivre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. — 9

LE

Conscrit de Corbeil

PAR AUGUSTE VILLIERS

IV

LA PREMIÈRE IDÉE DE JEAN-PIERRE

L'air était chaud, une faible brise soufflait sur le visage du jeune pêcheur, amenant les senteurs des prés prêts à être fauchés.

Par place un bond prodigieux troublait l'ordre et le bruit murmurant de l'eau qui coulait tranquillement sur son lit de gravier.

C'était un gros poisson qui chassait.

Le calme était au ciel et dans l'air, le drame était sur le bord, en la personne de Jean-Pierre, et dans l'élément liquide, en la personne de quelque brochet ou de tout autre ichthyophage aquatique.

L'enfant était arrivé sur le bord du fleuve. Il prit son temps, et, dans une touffe près de laquelle flottait un papier blanc, il plongea la main et tira successivement six bâtons de deux mètres environ de longueur.

Puis, avec une adresse et une dextérité de singe, il fixa chacun de ses verveux au bout de chacun des bâtons.

Ceci fait il fallait poser les filets dans la rivière. Les pêcheurs pour cela, se servent d'un bâton, mais Jean-Pierre n'avait pas le moyen d'en avoir un.

Oh ! il avait prévu le cas.

Un bateau, cela lui importait peu. D'abord, il nageait comme tous les enfants de Corbeil, c'est-à-dire comme un poisson.

Dans la journée, il avait posé six papiers blancs sur le bord, dans les joncs, en face des places où il avait remarqué des goulets propres du passage du poisson et par conséquent à la pose des outils.

Le cœur lui battait, il s'agissait d'un début.

Quelle chance et quelle joie, si le lendemain la mère Marie avait pu aller au marché avec des poissons qui ne coûteraient rien.

Les six verveux préparés, les six places reconstruites, l'enfant ôta ses souliers, enleva sa blouse, son pantalon et sa chemise, ce qui d'ailleurs constituait tout son costume, et un verveux à la main, il s'avança dans la Seine.

Il savait que l'eau atteignait à peine un mètre et qu'il ne courait aucun danger ; et puis, nous l'avons dit, il savait nager.

En moins de vingt minutes, les six verveux furent tendus, et dans toutes les règles de l'art.

L'envergure était grande ouverte, et les goulets ne faisaient aucun pli.

Les carpes n'avaient qu'à entrer,

Tout à coup il entend un bruit, à la fois sec et intense, quelque chose comme un coup qui lui fit dresser les cheveux sur la tête.

Il regarda sur l'eau avec ses yeux de douze ans, et il vit une ombre qui glissait à quelques mè-

M. de Prayssas. — Charles Cangardel, banquier. — De Monès, inspecteur d'assurance. — Honoré, photographe. — D' Valette, conseiller d'arrondissement. — Compayrot. — Blanc, conducteur des ponts et chaussées.

Total de la 3^e liste : 310 fr.

Festival artistique du lundi 16 février

Le bureau de location est ouvert depuis deux jours, et bien qu'il y ait encore deux semaines avant le concert, fixé au lundi 16 février, l'affluence de monde est grande et les places s'enlèvent rapidement. Nous invitons donc nos concitoyens à se hâter de passer au bureau de location, ouvert au théâtre, au 1^{er} étage, tous les jours de 1 h. 1/2 à 3 heures.

Les prix des places sont les suivants :

Avant-scènes de l'orchestre, 40 fr. ; Baignoires à 8 places, 40 fr. ; Loges de face à 5 places, 35 fr. ; Loges découvertes à 6 places, 35 fr. ; Loges de face à 4 places, 30 fr. ; Loges découvertes à 4 places, 25 fr. ; Baignoires à 5 places, 25 fr. ; Baignoires à 4 places, 20 fr.

Fauteuils d'orchestre, 8 fr. ; Premières 6 fr. ; Parquet, 5 fr. ; Parterre, 3 fr. ; Secondes, 1 franc.

L'installation particulière de la salle permet aux dames d'occuper des fauteuils d'orchestre, Les parterres numérotés sont mis en location.

Quand aux secondes, la commission délivre dès maintenant des cartes d'entrée permettant d'occuper les places, aussitôt l'ouverture des portes.

La Commission des fêtes.

Conseil municipal

Le Conseil municipal est convoqué ce soir pour s'occuper du percement de la rue des Ecoles. Nous ne voulons croire à aucun des bruits malveillants qui ont circulé, à savoir que le Conseil allait se déjuger, et reporter sur un autre projet, non encore étudié, les fonds votés pour la rue des Ecoles.

Chacun sait que ces virements de fonds doivent être autorisés par une loi, et que le Conseil ayant, une fois déjà usé de ce procédé, deviendrait la risée des pouvoirs publics, s'il essayait d'obtenir une autorisation semblable. C'est déjà trop d'une fois, répondraient les Chambres, et elles auraient raison.

L'administration municipale ne saurait, pour sa dignité personnelle, s'associer à des manœuvres de ce genre.

Ainsi donc, ces bruits ne sont que malveillants, et la municipalité y mettra fin en décidant que les chantiers seront immédiatement formés, pour mener à bien l'ouverture de la rue des Ecoles, votée depuis deux ans.

Ajoutons que la ville évitera ainsi de graves difficultés avec les propriétaires des grande et petite Chartreuses, qui ne veulent pas supporter plus longtemps l'effet désastreux du séjournement des eaux devant leurs habitations, et qui, par pure condescendance et sur la promesse formelle de nos

édiles, qu'ils allaient recevoir satisfaction, ont différé jusqu'à ce jour d'intenter une action à la ville.

Mais, à la fin, la patience se lasse, et il est à craindre, si la question n'est pas vidée ce soir même, que des résolutions énergiques seront prises contre la municipalité.

C'est ce que le Maire et le Conseil doivent éviter à tout prix.

Du reste, à cette question de bonne administration, vient s'ajouter la question humanitaire. Comme nous le disions naguère, la meilleure manière de faire la charité, c'est de donner du travail. Tout le monde n'accepte pas l'aumône, mais l'ouvrier aime gagner sa vie en travaillant.

Sans plus hésiter, ouvrez-lui donc des chantiers.

Société de secours mutuels de Cahors.

Dimanche 25 janvier, à 8 h. 1/2 du matin, les membres de la Société de secours mutuels se sont réunis en assemblée générale, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

A 9 h., ils se sont rendus à la chapelle des Cloîtres de la Cathédrale pour assister à une messe à leur intention.

Après la cérémonie ils sont rentrés à l'hôtel de ville où il leur a été donné lecture de la situation financière dont suit le compte-rendu.

La commission administrative a ensuite proposé de prendre les mesures suivantes à l'égard des malades et des infirmes :

Ajouter 0,25 par jour de maladie et 10 fr. par an aux malades et infirmes.

Cette proposition a été adoptée avec satisfaction par les membres de la Société.

Compte-rendu de la situation financière au 31 décembre 1890, présentant aussi le compte de l'année 1889.

PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ

Membres participants.....	422
Membres honoraires.....	178

Total..... 600

Chapitre I^{er}. — Actif formant la réserve disponible..... 7.679 43

Chapitre II. — Actif non disponible placé à la caisse des retraites pour la vieillesse, qui ne peut être retiré de la caisse de l'Etat..... 51.792 39

Chapitre III. — Recettes..... 13.409 19

Chapitre IV. — Dépenses diverses... 5.810 76

Excédent des recettes... 7.679 43

Exercice 1890

Recettes ordinaires 6.780 76

Dépenses ordinaires 5.810 76

Excédent des recettes 970 »

Mandement pour le Carême

Mgr l'Evêque de Cahors vient de publier une remarquable lettre pastorale sur le saint sacrifice. Il y a joint le mandement pour le carême de 1891 dont voici le dispositif :

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier. — En vertu d'un indult du souverain Pontife, nous permettons, pour le

Carême, l'usage des aliments gras, les dimanche, lundi, mardi et jeudi de chaque semaine, depuis le jeudi après les Cendres jusqu'au mardi de la Semaine Sainte inclusivement.

Les personnes qui sont obligées au jeûne ne peuvent user de cette permission qu'au repas principal.

Art. 2. — Les jours où la viande est permise, il est interdit de manger en même temps du poisson, même le dimanche.

Art 3. — Nous continuons, pour le Carême et pour toute l'année, la permission d'employer la graisse et le lard haché, dans la préparation des aliments maigres, et, en vertu d'un autre indult du Souverain Pontife, nous permettons l'usage de la graisse aux collations. Sont exceptés de ces permissions, le mercredi des Cendres, et les trois derniers jours de la Semaine Sainte.

Art. 4. — Nous autorisons l'usage des œufs tous les jours de Carême, excepté le Vendredi-Saint, et celui du laitage à la collation, pendant toute l'année.

Art 5. — Les confesseurs peuvent accorder des permissions plus étendues aux personnes qu'ils jugeront avoir des raisons suffisantes.

Art. 6. — Tous ceux qui useront de la dispense générale de l'abstinence ou qui obtiendront des permissions particulières, sont obligés de faire une aumône proportionnée à leur fortune et à l'étendue de la dispense obtenue. Cette aumône destinée à subvenir aux besoins de nos Séminaires, besoins de plus en plus grands, parce que les ressources générales diminuent, sera remise à MM. les curés pendant le Carême ou versée à la quête de Pâques.

Cette quête sera faite à tous les offices, dans les églises et les chapelles particulières.

Toute autre quête est interdite ce jour-là.

Art. 7. — On fera, deux fois au moins dans la semaine, une instruction sur les principaux devoirs du Christianisme, afin de disposer les fidèles à bien remplir le devoir pascal, et, ce jour-là, on donnera la bénédiction avec le saint ciboire.

Art. 8. — Nous serions heureux que MM. les curés pussent se faire aider de leurs confrères voisins, et procurer ainsi à leurs paroissiens l'attrait d'une parole nouvelle. Nous donnons à cet égard toutes les permissions nécessaires.

Art. 9. — Le temps pascal commencera le 4^e dimanche du carême, pour finir le dimanche du Bon-Pasteur.

Nous autorisons cependant à avancer la communion dans les quelques paroisses comprises dans notre premier itinéraire pour la confirmation, si MM. les curés le trouvent opportun.

La communion pascalle doit se faire dans l'église paroissiale ; il n'en est pas de même de la confession qui peut se faire à tout prêtre approuvé.

Art. 10. — Par un indult spécial du Souverain Pontife, nous donnons la permission de faire gras tous les samedis de l'année, à l'exception des samedis de Carême, de Vigile et des Quatre-Temps. Le Souverain Pontife engage ceux qui useront de cette permission à faire, comme compensation, quelques œuvres de piété et de charité.

Et seront, notre lettre pastorale et Mandement, lus et publiés dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, où se fait l'office public le dimanche de la Quinquagésime.

† PIERRE, Evêque de Cahors.

CONFÉRENCE

DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Dimanche, dans la salle des conférences du Grand-Séminaire était tenue la séance plénière de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Mgr l'evêque, président d'honneur, était au fauteuil. A ses côtés, les dignitaires ecclésiastiques.

M. le comte d'Armagnac, président de la conférence, et les sociétaires secrétaire et trésorier, après avoir reçu le vénéré prélat, prennent place à ses côtés.

Après quelques paroles de bienvenue de l'honorable président, Monseigneur donne la parole au rapporteur de la conférence.

C'est à M. André de Chesnemoireau qu'a été cette année, dévolue la mission d'exposer la situation financière de la Société.

Monseigneur a clôturé la séance en rappelant les droits et les devoirs des sociétaires. Pasteur des âmes, Sa Grandeur a dit que soulager l'infortune était non pas le but, mais le moyen : avoir les âmes du pauvre par le corps, telle est l'œuvre essentiellement chrétienne qu'il ne faut jamais oublier.

Nécrologie

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Bessières Achille, avocat, docteur en droit, ancien conseiller général, ancien maire de Cahors, Chevalier de la Légion d'honneur.

M. Bessières a succombé à l'âge de 74 ans, à une courte maladie.

Ses obsèques ont eu lieu ce matin. Un nombreux cortège d'amis accompagnait à sa dernière demeure celui qui fut un homme de bien, dont la générosité n'eût point d'égale et dont le vide se fera sentir bien longtemps à Cahors.

Bal des vélocipédistes

Les vélocipédistes cadurciens ont tenu samedi, une réunion générale pour le compte-rendu des comptes de la fête de charité donnée par eux en décembre dernier.

Il résulte des comptes présentés à cette réunion que le produit de la vente des billets de la tombola s'est élevé à 1,073 fr. 45 et celui de la vente des lots non réclamés à 107 fr. 70.

La quête, pendant la fête de jour, a produit 363 fr. 35, sur laquelle il convient de déduire 79 fr. 30 de frais occasionnés par cette fête. Le produit net de la tombola et de la quête a donc été de 2,165 fr. 10.

Sur ces 2,165 fr. 10, il a été fait deux distributions de secours. Il a été secouru 573 pauvres, à deux reprises différentes, en pain, bois, effets, etc., plus 74 pauvres honteux, qui ont reçu des dons en espèces, paiement de loyer, mois de nourrice, etc.

Ces deux distributions faites, il restait un reliquat de 230 fr. 65, qui a été versé, le 26 janvier, au Bureau de bienfaisance.

D'autre part, voici le montant des recettes et dépenses du bal et de la fête de nuit.

Recettes : cotisations, 475 fr. ; vente de bouquets au théâtre, 106 fr. ; insignes, 12 fr. 50 ; vente de liste de la tombola, 37 fr. 70 ; en tout, 631 fr. 20.

Dépenses : MM. Bouzerand, Bès et Tardieu, entrepreneurs, 500 fr. ; lumière électrique, 300 fr. ; cartes d'invitation, 75 fr. ; droits d'auteur, 10 fr. ; pompiers, 22 fr. ; musiciens, 150 fr. ;

gnait, ce fut des yeux qu'elles l'implorèrent de continuer.

— Si je me suis dérobé aux constatations du parquet, c'est pour échapper à un aveu qui doit venir, hélas ! trop tôt. On m'eût questionné sur mon entrée dans la chambre de cet infortuné Robine... car ne le voyant pas descendre, c'est moi qui le premier, ai pénétré chez lui ; moi qui le premier ai découvert l'infâme meurtre dont il a été victime. Devant cet interrogatoire, aurais-je eu la force de me taire... ? Ma conscience ne m'eût-elle pas poussé à crier le nom de l'assassin... ?

— Vous connaissez l'assassin, et vous hésitez... fit tante Pauline.

— Oui j'hésite... car cet assassin...

La voix s'étrangla dans sa gorge.

— Dites, maître Clergeot... dites donc ; nous l'exigeons maintenant... L'assassin, c'est...

Malgré ses efforts, il ne put que prononcer très bas :

— Maurice Séguin...

Les deux femmes poussèrent un cri, puis aussitôt ensemble :

— C'est impossible, dirent-elles...

Le notaire ouvrait la bouche pour répondre, quand Eva, passant la tête à travers la porte entrouverte, lui dit en riant :

— Vous n'avez plus que dix minutes, monsieur Clergeot... Dépêchez-vous avec vos choses graves... A l'heure dite, je serai sans pitié. Elle disparut.

JACQUES BRÉMOND. (A suivre.)

L'HÉRITAGE de Jean Séguin

DEUXIÈME PARTIE

IX

— C'est comme pour le reste, tu comprendras plus tard...

La sonnette de la porte du parc qui tinta mit fin à cette conversation à bâtons rompus...

— M^e Clergeot... à pareille heure, dit Vincente, qui avait regardé par la fenêtre... Ça n'est pas naturel...

— Pourquoi ça ? dit Eva... Mais plutôt que de poster la bouche bée, vas donc vite ouvrir à M^e Clergeot et fais-le entrer dans le salon. Je vais le rejoindre...

La physionomie du brave tabellion méritait l'exclamation de Vincente. Si sa visite à pareille heure ne lui semblait pas naturelle, celle-ci ne l'était pas davantage.

Pâle, les traits tirés, il se laissa tomber, comme brisé, sur un fauteuil...

— Eh quoi ! monsieur Clergeot, seriez-vous souffrant ? lui dit Eva...

— Ma chère enfant, ça n'est rien..., un peu

de fatigue...

— Sans doute, venir de si bonne heure... dans cette saison... Aussi vous allez déjeuner avec nous...

— Merci, chère enfant..., mais... mais c'est à vos tantes que j'ai hâte de parler..., à vos tantes seuls...

— A mes tantes seules... Oh ! oh ! c'est grave alors, monsieur Clergeot, dit-elle en riant.

— Très grave, mon enfant ; ayez l'obligeance...

— Je cours les prévenir de votre arrivée... et dire que vous restez à déjeuner...

— Je vous répète, Eva, que c'est impossible.

— Et moi je suis certaine que vous reviendrez survo trépassés.

— Pauvre enfant, sa gaieté me fait mal, dit le brave notaire.

Il s'épongea le front, refit et remit à plusieurs reprises ses lunettes d'or, et levant les yeux sur le portrait de Jean Séguin...

— Malheureux père, honnête et bon, bénie soit la mort qui t'épargne une pareille honte, dit-il.

Il n'eût que le temps d'essuyer deux grosses larmes, Pauline et Juliette Séguin entraient dans le salon, suivies de leur nièce.

Surprises de l'attitude triste du vieillard, elles s'assirent silencieusement près de lui.

— Mon enfant, dit-il en regardant Eva...

— Oui, oui... il faut m'en aller, parce que c'est très grave... Je me retire, monsieur Clergeot... Mais ne soyez pas trop long, vous savez que je sonnerais le déjeuner sans pitié...

— Pauvre enfant ! murmura encore le tabellion...

listes et billets de tombola, 62 fr. ; frais divers, 32 fr. 35 ; en tout, 1,151, 35

Il y avait donc un déficit de 520 fr. 15. provenant surtout de ce fait, c'est qu'au dire des personnes, que l'on croyait autorisées, la fourniture de la lumière électrique devait être gratuite.

Ce déficit a été comblé par les membres de la commission qui ont eu à cœur de ne pas toucher aux fonds destinés aux pauvres.

Après la lecture du compte-rendu, qui a été approuvé à l'unanimité, l'assemblée, sur la proposition de MM. Joseph Blanc, et de Laroussille, a voté des félicitations et des remerciements aux membres de la commission.

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

SOCIÉTÉ CIVILE DE RETRAITES

Siège social, 36, boulevard Sébastopol, Paris

La Société *les Prévoyants de l'avenir* fondée le 12 décembre 1880 compte, aujourd'hui 131,000 adhérents, divisés en 718 sections. Son encaisse s'élève à 5,006,000 fr.

Quatre sections de cette Société ont été fondées dans le département du Lot :

- 386° section à Gramat
- 405° — à Cahors,
- 457° — à Montcuq,
- 483° — à Saint-Céré.

La section de Cahors a, au 25 janvier 1891, 103 sociétaires.

Les personnes désireuses de prendre connaissances des Statuts de cette Société, qui est établie dans un but tout-à-fait humanitaire, sont priées de s'adresser au secrétaire, M. Catusse, conducteur des ponts et chaussées à Cahors, qui se fera un devoir de leur donner tous les renseignements désirables.

Les adhésions sont reçues, les premiers dimanches de chaque mois, jour de recettes, de 10 heures à midi, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville de Cahors.

COMPOSITION DU BUREAU

- MM. Layton, imprimeur, *Président honoraire* ;
- Parazines, capitaine en retraite, *Président* ;
- Cagnac, charpentier, *Vice-Président* ;
- Murat, employé des chemins de fer de l'Etat, *Trésorier* ;
- Catusse, conducteur des ponts et chaussées, *Secrétaire* ;
- Duba, conducteur des ponts et chaussées, *Comptable* ;
- Plantade, clerc d'avoué, *Secrétaire adjoint* ;
- Murias, menuisier, *Trésorier adjoint* ;
- Alibert, typographe, *Archiviste* ;
- Laerout, conducteur des ponts et chaussées, *Receveur*.

Alliance française

Nous recevons la lettre suivante que nous publions avec empressement, toujours heureux de prêter notre concours aux œuvres patriotiques :

Monsieur le Rédacteur,

Les adhérents de l'*Alliance française* à Cahors sont invités à se réunir, jeudi prochain, 5 février, à 5 h. du soir, dans le Parloir du Lycée, pour procéder à l'élection d'un comité de propagande. A cette réunion pourront assister non seulement les membres actuels de l'Association, mais encore tous ceux qui désireraient en faire partie dorénavant, ou même qui, avant de prendre un engagement définitif, tiendraient à s'éclairer sur la portée de cet engagement.

L'*Alliance* a pour but, comme vous le savez, Monsieur le Rédacteur, de défendre et d'accroître, s'il est possible, le domaine de la langue française, gravement menacé par le développement des influences anglo-germaniques.

Société exclusivement patriotique, elle a formellement banni les questions politiques de son programme. Elle compte, parmi ses chefs les plus actifs, des représentants autorisés de tous les partis et des ministres de toutes les religions.

Elle offre un terrain de conciliation où tous les bons Français peuvent marcher unis sans rien sacrifier de leurs convictions, sans rien craindre pour les plus délicates susceptibilités de leur conscience.

Je prends donc la liberté d'invoquer en sa faveur votre obligeant concours, et je vous prie de vouloir bien communiquer à vos lecteurs le présent avis.

Confiant en votre patriotisme, j'ose espérer, Monsieur le Rédacteur, que vous ne refuserez pas à l'*Alliance française* le service qu'elle sollicite de vous par mon intermédiaire, et je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Albert VALÈS.

Délégué de l'*Alliance française*, à Cahors.

L' « Union des femmes de France »

M. le Maire de Cahors a adressé la lettre suivante à Madame la Présidente de l'*Union des Femmes de France* :

Cahors le 28 janvier 1891.

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous adresser réception de la

somme de deux cents francs que le Comité de l'Union des Femmes de France a bien voulu, sur votre proposition, mettre à ma disposition pour venir en aide aux nécessiteux et aux ouvriers sans travail si cruellement atteints par l'hiver exceptionnellement rigoureux que nous traversons.

Je vous serai reconnaissant, Madame la Présidente, d'être mon interprète auprès des membres du Comité de l'Union des Femmes de France pour les remercier tant en mon nom qu'au nom de la Municipalité et de tous les malheureux de Cahors.

Daignez agréer, Madame la Présidente, avec toute ma gratitude et ma profonde reconnaissance, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le maire de Cahors,
J.-H. COSTES.

Bureau de bienfaisance de Cahors

M. le président de la Commission administrative a l'honneur de prévenir les personnes à qui il a été remis des listes de souscription annuelle, au profit des pauvres secourus par le bureau de Bienfaisance que l'administration fera prendre ces listes, à domicile, jeudi prochain 5 février 1891.

Conseil de préfecture

M. Laparra est désigné pour remplir les fonctions de vice-président du conseil de préfecture pendant l'année 1891.

Sous-lieutenants de réserve

Les nominations de sous-lieutenants de réserve dans l'infanterie ne se feront pas avant trois mois. Il n'est pas probable que les candidats qui ont passé l'examen au mois de juin feront partie de cette promotion. On prépare en ce moment les nominations pour l'armée territoriale.

Engagements volontaires

Il y aura du 1^{er} au 30 mars, une période d'engagements ; mais, comme le chiffre des engagements volontaires a été fixé en septembre 1890 pour jusqu'en septembre 1891, que ce chiffre a été amplement couvert aux engagements d'octobre et de novembre, il n'y aura pas de place, ou du moins très peu, si le ministre ne vient pas modifier les dispositions prises.

Union artistique de Toulouse

La septième exposition de l'*Union artistique* s'ouvrira à Toulouse le 15 mars 1891.

Les œuvres destinées à concourir pour les prix des Beaux-Arts (section de peinture, 1000 fr. ; section de sculpture, 1000 fr.), offerts par M. Louis Cazal, doivent figurer à cette exposition.

Peuvent seuls prendre part aux concours les artistes français nés dans les départements de la Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Tarn, Aude, Ariège, Hautes-Pyrénées, Gers, Lot-et-Garonne, Lot, Aveyron, Hérault, Pyrénées-Orientales, Landes, Basses-Pyrénées, Gironde, Lozère, Gard.

Cependant, ne peuvent concourir : 1^o les artistes qui ont obtenu une médaille de 1^{re} ou de 2^e classe aux Salons ou Expositions universelles de Paris, 2^o les lauréats des concours antérieurs.

Les personnes qui désirent se procurer le programme détaillé du concours n'ont qu'à adresser leur demande au *Secrétariat de l'Union artistique*, 11, rue de la Colombette, à Toulouse.

Etablissement d'une ligne télégraphique de Cahors à Brive

Par arrêté de M. le préfet, en date du 29 janvier courant, le directeur des postes et télégraphes et les agents placés sous ses ordres sont autorisés à pénétrer, pour leurs études, dans les propriétés privées riveraines de la voie ferrée de Cahors à Brive, à l'exception des maisons d'habitation et des propriétés closes y attenantes, et sur les toits ou terrasses des maisons d'habitation riveraines, à la condition qu'ils y puissent accéder par l'extérieur.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 29 janvier

Une vingtaine de chasseurs sont poursuivis pour délits de chasse. On leur octroie des amendes variant de 16 à 50 francs.

— Est appelé ensuite un certain Vinel, qui, entrant dans un bureau de tabac après M. Cournat, conseiller municipal de Vaylats, s'empara du porte-monnaie, contenant une somme de 200 francs, oublié par ce dernier.

Le tribunal, le condamne à deux mois de prison.

— M. Labelle, pharmacien à Prayssac, comparait en correctionnelle en compagnie d'un certain Delfour, de la même localité, sous l'inculpation d'homicide par imprudence.

M. Labelle délivra à son co-prévenu deux fioles, l'une, contenait de l'huile de ricin pour purger le nommé Lacombe, beau-frère de Delfour ; l'autre était remplie de vitriol, destiné à nettoyer une barrique.

Malheureusement, on se trompa de fiole dans l'administration des remèdes, et le pauvre Lacombe absorba le vitriol. Cette fatale erreur causa sa mort.

M^o Mayzen, qui plaide pour M. Labelle affirme que son client a pris toutes les précautions que sa profession lui imposait, et qu'il ne peut être responsable de l'erreur commise par Delfour.

M^o Munin-Bourdin prétend, au contraire que son client, Delfour, étant peu intelligent, M. Labelle qui le savait, n'aurait pas dû lui délivrer une drogue, aussi peu dangereuse fût-elle.

Le tribunal se prononcera dans huit jours sur cette affaire.

Acte de dévouement

L'*Officiel* du 2 février, annonce que, sur le rapport du ministre de l'intérieur il a été accordé pour actes de dévouement à nos compatriotes :

Une mention honorable à M. Fort, maréchal-ferrant à Cahors, pour sauvetage d'un enfant se noyant dans le Lot.

Parnac

M. l'abbé Sol, curé de Parnac, s'était rendu, dimanche, en bateau, à Caix, commune de Luzech, et en est reparti par la même voie.

Ce matin on l'a trouvé noyé, près de l'endroit où il s'était embarqué. On ignore comment cet accident est arrivé.

Payrac

Mardi, à Payrac, où avait lieu le tirage au sort de ce canton, une rixe sanglante a éclaté entre les jeunes gens de Payrac et ceux de Reilhaguët.

Ces derniers, étant allés manifester et provoquer les conscrits de Payrac qui se trouvaient à l'hôtel Rossignol, une véritable bataille s'ensuivit, et dans la bagarre des coups de couteau et de pavés ont été échangés. Plusieurs des combattants ont reçu des blessures assez graves. Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie.

Gourdon

Mardi soir, M. Malvy, négociant en vins à Gourdon, venant de Labastide-Murat et rentrant à Gourdon, a été victime d'un vol assez audacieux.

M. Malvy conduisait une voiture capotée, ayant dans le caisson de derrière une valise contenant des effets d'habillement et des objets de toilette, lorsqu'arrivé entre St-Cirq-Bel-Arbre et Gourdon, il ressentit une secousse assez violente imprimée à son véhicule. N'ajoutant aucune importance à cet incident, M. Malvy continua sa route, mais celle ne fut pas sa stupéfaction, lorsqu'à son arrivée il constata la disparition de sa valise, laquelle avait une valeur d'environ 230 fr., avec son contenu.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Castelnau

A la suite d'un transport de justice et d'une enquête faite le même jour, la nommée Marie Vialatte, âgée de 24 ans, habitant le hameau de Boisse, a été mise en état d'arrestation.

Cette jeune fille est inculpée du crime d'infanticide, et, malgré ses dénégations, sa culpabilité ne saurait être un instant douteuse, car M. le docteur Clary, qui accompagnait les magistrats instructeurs, affirme, d'après les constatations auxquelles il s'est livré, que l'accusée a, depuis plusieurs jours déjà, mis au monde un enfant né viable.

St-Denis-les-Martel

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé la création d'une recette simple des postes de 4^e classe à St-Denis-les-Martel.

Fajoles

Samedi, le nommé Planchou Pierre, propriétaire à Fajoles, a été trouvé mort dans sa maison. Toute idée de crime doit être écartée.

Salviac

Mardi a été conduit sous bonne escorte, par les soins de la gendarmerie de Salviac, à la maison d'arrêt de Gourdon, le nommé Mathurin Salanié, cultivateur, âgé de 26 ans, arrêté la veille, en flagrant délit de tentative de vol avec effraction, dans la maison de M. Lagard, négociant au dit lieu, chez lequel Salanié est resté un certain temps en qualité de domestique.

Le tribunal correctionnel de Gourdon, jugeant en flagrant délit, a condamné Salanié à 10 jours d'emprisonnement seulement, vu l'absence d'antécédents judiciaires à son casier.

Mende

Vendredi soir, entre 6 et 7 heures, le sieur Jean-Pierre Maurin, âgé de 53 ans, foulonnier à la fabrique de draps de MM. Mély père et fils, à Mende, voulant remonter une courroie qui devait actionner un foulon, s'est servi d'une échelle en mauvais état ; l'échelle ayant cassé, le malheureux ouvrier a été accroché par les vêtements à l'arbre de transmission. A 7 heures, l'ouvrier qui devait le remplacer a trouvé le corps de son camarade pris à l'arbre de transmission et tournoyant dans l'espace. Il s'est empressé d'appeler au secours et d'arrêter la roue motrice ; mais Maurin ne donnait plus signe de vie, le pied droit a été broyé à la hauteur de la cheville. Détail horrible : le corps du malheureux était obligé à chaque tour de passer dans un espace de 45 centimètres entre le plafond et l'arbre de couche.

Maurin, qui était un bon ouvrier, travaillait depuis plus de vingt ans dans la fabrique ; il était marié et père de trois enfants mineurs. Cet accident paraît être dû à l'imprudence de la victime.

A propos de liqueurs

Les liqueurs sont utiles à certaines personnes, dont les fonctions vitales ont peu d'énergie et réclament un stimulant qui excite les puissances digestives ; pour le plus grand nombre d'individus, elles ne servent qu'à flatter le goût et l'odorat.

En tout cas, elles sont entrées dans la consommation habituelle, et il est du devoir de l'hygiéniste d'indiquer celles dont l'usage, sans avoir jamais aucun inconvénient, — lorsqu'il ne dégénère pas un abus, — peut en certaines occasions, rendre de vrais services.

C'est à ce titre que j'ai consacré une étude

particulière à la BÉNÉDICTINE qui est la meilleure liqueur connue, et que je recommande aux consommateurs soucieux de leur santé.

A. DURAND,
Docteur en médecine.

DERNIÈRE HEURE

Exécution d'Eyraud

Paris, 3 février, 9 h. matin.

Eyraud a été exécuté ce matin à 7 h. 20. Il a montré du courage et était assez calme ; cependant il a prononcé de violentes paroles contre M. Constans, pendant la toilette et au pied de l'échafaud.

Eyraud a refusé les secours de la religion et le verre de cognac qu'on lui présentait. Il a marché d'un pas ferme jusqu'à la guillotine.

Son corps a été remis à sa famille.

THÉÂTRE DE CAHORS

**Grands Bals du Carnaval
PARÉS & MASQUÉS**

Le Dimanche 8 Février.
Le Mardi 10 Février.
Le Mercredi 11 Février.

BRILLANT ORCHESTRE

Bourse de Paris

Cours du 2 Février 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....	compt.	95 15
3 0/0 amortissable.....	compt.	95 50
3 0/0 Emprunt 1891.....		93 60
4 1/2 0/0 1883.....	compt.	104 45

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4301 >
CRÉDIT FONCIER.....	1292 >
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	505 >
COMPTOIR N ^o D'ESCOMP ^o	655 >
EST (Chemin de fer).....	900 >
LYON.....	1510 >
MIDI.....	1312 50
NORD.....	1863 >
ORLÉANS.....	1545 >
OUEST.....	1060 >
GAZ, C ^o parisienne.....	1447 50
CANAL DE SUEZ.....	2410 >
CANAL DE PANAMA.....	43 75
Etablissements DECAUVILLE.....	530 >

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	445 25
EST 3 0/0.....	438 >
MIDI 3 0/0.....	439 25
NORD 3 0/0.....	447 >
ORLÉANS 3 0/0.....	448 >
OUEST 3 0/0.....	439 25
SUD DE LA FRANCE.....	416 >
OUEST-ALGÉRIEN.....	420 >
EST-ALGÉRIEN.....	424 >
OTTOMANES, priorité 5 0/0.....	417 >
CRÉDIT FONCIER, fnc. 3 0/0 1853.....	593 >
— — 4 0/0 1863.....	518 >
— — fnc. 3 0/0 1877.....	387 50
— — comm. 3 0/0 1879.....	468 >
— — fnc. 3 0/0 1879.....	466 >
— — comm. 3 0/0 1880.....	464 50
— — fnc. 3 0/0 1883.....	417 50
— — 3 0/0 1885.....	457 50
— — bons 100 fr. av. lots.....	69 50
GAZ, C ^o parisienne.....	519 >

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	100 85
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	99 40
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	55 >
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	435 >
LOMBARDS, 3 0/0.....	344 >
SARAGOSSE 3 0/0.....	305 >

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société).....	658 50
Oblig. GUAYAQUIL (Équateur) 6 0/0.....	470 25
— PORTO-RICO 3 0/0.....	270 >
— BAHIA (Brésil) 5 0/0.....	450 >

BULLETIN FINANCIER

du 2 février 1891

La nouvelle de la démission de M. Crispi est venue un peu secouer la torpeur du marché. Il y a en effet un grand événement, surtout au point de vue de la triple alliance. Il nous semble que cet événement doit nous être favorable. La liquidation des rentes a été plus difficile qu'on ne pensait, les reports ont été chers.

Le 3 0/0 est à 95,05, le nouveau fait 93,65. Les actions de nos grandes sociétés de crédit varient peu ; le Foncier est à 1283,75 ; la Banque de Paris est à 833,75. Le Crédit Lyonnais fait 828,75. Le Crédit mobilier est ferme à 427,50.

L'Italien accueille par 60 centimes de hausse la démission de M. Crispi, il finit à 93 fr. Le Portugais sur la nouvelle de la répression de l'insurrection reprend d'un point. Les autres fonds étrangers sont lourds.

En Banque, les valeurs de cuivre faiblissent encore. L'Alpine est ferme. On négocie l'obligation de Porto Rico à 270 fr. L'obligation Larnarès à Almería fait 247,50.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE DU CARNAVAL
— 1891 —

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les billets d'Aller et Retour comportant une réduction de 25 % sur le prix du tarif général, délivrés les Samedi gras, Dimanche, Lundi et Mardi gras (7, 8, 9 et 10 février), seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Mercredi des Cendres (11 février).

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.
2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations d'hiver des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur

les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	et plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

Excursions aux Stations d'hiver des Pyrénées

Arcachon, Pau, Biarritz

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz, et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une Gare située à 500 kil. au moins de la station balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'Aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

Sommeil calme et apaisement de la douleur, telle est la devise du SIROP DE FOLLET qui triomphe de l'insomnie, quelle qu'en soit la cause, fièvre, maladies, travail, agitation nerveuse, préoccupation morale, toux de l'asthme, de la bronchite, de la grippe, etc.

Le SIROP DE FOLLET donne le sommeil vrai, celui de la nature, sans trouble, sans malaise, sans danger : le sommeil qui est le repos calme du corps et de l'esprit. Dans un flacon de SIROP DE FOLLET, il y a cinq ou six nuits d'un repos complet, naturel et réparateur, et le flacon coûte 3 francs dans toutes les pharmacies.

Bibliographie

La Grande Encyclopédie publie cette semaine (288^{me} livraison) un très remarquable article sur Constantinople, où nos lecteurs trouveront les détails les plus curieux et les plus précis sur la géographie, la topographie, la population, l'industrie, le commerce, les monuments, l'histoire de cette célèbre ville.

Une livraison-spécimen est envoyée contre 1 fr. en timbre-poste.

H. Lamirault et Cie, 61 rue de Rennes-Paris.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1569^e livraison (31 janvier 1891). — Du Niger au golfe de Guinée, par M. le capitaine Binger. — 1887-1889. — Texte et dessins inédits. — 11 gravures de Riou. — Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 948^e livraison (31 janvier 1891). — Texte : La Famille Hamelin, par l'auteur de la Neuvaine de Collette et de Tout droit. — L'Institut, par Alexis Lemaître. — Les Timbres-postes, par Lucien d'Elne. — Lis et Chardon, par M^{me} la comtesse d'Houdetot. — L'École de cavalerie par Robert de Prancey (Pour copie conforme : Louis Rousselet). — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de Tofani et E. Zier.
Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.
Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Échéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 23, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis.
(27 années d'existence)
Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. BERTHELOT, de l'Institut, HARTWIG DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales; F. CAMILLE DREYFUS, député de la Seine; A. GÉRY, prof. à l'École des Chartes; GLASSON, de l'Institut; D^r L. HAÏN, bibliothécaire de la Faculté de médecine; G.-A. LEVASSEUR, docteur en sciences mathématiques; H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique; E. LEVASSIEUR, de l'Institut; H. MARION, prof. à la Sorbonne; J. MOUTON, conservateur de l'École des Beaux-Arts; A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres d'Alger.

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION DES MINISTÈRES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DES TRAVAUX PUBLICS, DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES, de la VILLE DE PARIS, d'un grand nombre de BIBLIOTHÈQUES, etc.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 vol. gr. in-8 colombier de 420 pages, ornés de nombreuses illustrations et cartons hors texte. — Elle se publie par livraisons de 48 pages paraissant chaque semaine alternativement UNE le jeudi, DEUX le vendredi, soit SIX livraisons par mois ou TROIS volumes par an.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues aux prix de

Broché : 600 fr., payables 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant
Relié : 750 fr., payables 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

UNE FEUILLE SPÉCIMEN EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE

H. LAMIRAULT & C^{ie}, 61, rue de Rennes, PARIS

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Lueurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI

LE VIN DE G. SEGUIN Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie; il convient à tous les tempéraments affaiblis

Paris, 378, rue Saint-Honoré.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRÉ, ph^{ce}, 402, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{cs}.

VIGNES AMÉRICAINES

PAR MILLIONS A LA VENTE

de plants directs, porte-greffes et de plants greffés-soudés
PRIX TRÈS MODÉRÉS

S'adresser au propriétaire : M. Victor COMBES

Chevalier du Mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Évêque (Lot)

Envoi franco du prix-courant sur demande

VIENDE DE PARAÎTRE :

Expériences pratiques sur la Culture des Vignes américaines

PAR M. VICTOR COMBES

En vente chez l'auteur et principaux libraires

PRIX : 3 fr. FRANCO-POSTE

HONORÉ Photographe
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77
CAHORS

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

La Foncière
COMPAGNIE
d'ASSURANCES sur la VIE
Autorisée par décret du Gouvernement
Place Ventadour, à PARIS
Capital social : 40 MILLIONS

ASSURANCES
VIE ENTIÈRE—MIXTE—TERME FIXE
Ces Assurances dans les
donnent droit à une PARTICIPATION de 80% BÉNÉFICES de la Compagnie
Assurances Temporaires,
Assurances de Survie,
Assurances de Capitaux différés.

RENTES VIAGÈRES
S'adresser à M. DALET, agent spécial,
1, allées Fénélon, Cahors.

SIROP de SÈVE de PIN MARITIME
DE LAGASSE Pharm. à Bordeaux.
Le seul préparé avec la véritable Sève de Pin obtenue par injection des bois, guérit les rhumes, toux, gripes, catarrhes, bronchites, maux de gorge, enrhumements.
DÉPOT : Toutes Pharmacies.

SANTAL DE MIDY
Pharmacien à Paris
Supprime Copahu, Cubèbe et Injections, guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. — Chaque capsule porte en noir le nom MIDY.
DÉPOT : Toutes Pharmacies.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

ALPH. SÉGUELA, FILS
PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR
CAHORS. — 14, Avenue de la Gare, en face l'ancienne gare. — CAHORS

VIGNES AMÉRICAINES, ARBRES & ARBUSTES

Plants greffés : en alicante H. Bouschet, auxerrois-méreau, et autres variétés du pays.
Producteurs directs : racinés et boutures tels que Othello, Herbemonts, Jacques, etc.
Boutures riparia : tomenteux et glabres pour le greffage sur table.
Racinés riparia : pour le greffage sur table et la plantation à demeure.

Arbres fruitiers, Arbres et Arbustes d'ornement; Arbres pour avenues, Chênes truffiers

PÉPINIÈRES A CAILLAC

Constructions Rustiques, entreprise de jardins avec plans et devis. Rocailles Artificielles.

UNIVERSITÉ DE FRANCE
ÉCOLE DE NOTARIAT
ENREGISTREMENT & HYPOTHÈQUES
DE TOULOUSE
Fondée sur l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction Publique, en vertu d'un arrêté de M. le Ministre

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

Directeur : M. CLÉRI MALIGE
5, Rue du Sénéchal, 5

La rentrée est fixée au 15 octobre prochain

NOTA. — Les heures des cours sont établies de manière à permettre aux élèves de travailler dans les études de notaires pour faire leur stage, et d'assister aux cours de la Faculté de Droit.

Les élèves qui désireront être admis, sont priés d'en donner avis au directeur. Les parents reçoivent chaque mois les notes méritées par leurs enfants.